

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU (du point 1.1 au point 1.20), Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

**POUVOIRS** : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU (du point 1.1 au point 1.20), Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT (du point 2.1 au point 5.1)

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO (du point 2.1 au point 5.1)

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 26 janvier 2018.

### 1- FINANCES, ACHATS et MARCHES PUBLICS

#### 1.1 Affectation du résultat 2017 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité : 21 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOUILJAERT, Mme Manuela CHARTIER ne participent pas au vote)** pour AFFECTER les résultats de clôture 2017 du budget principal comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **1 095 448,60 €**  
Proposition d'affectation au compte **1068** de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **1 513 956,86 €** est repris en recettes, au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

#### 1.2 Affectation du résultat 2017 du budget annexe de l'eau

**Vote favorable à l'unanimité : 21 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOUILJAERT, Mme Manuela CHARTIER ne participent pas au vote)** pour AFFECTER les résultats de clôture 2017 du budget annexe de l'eau comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **218 998,17 €**  
Proposition d'affectation en recettes au compte **002** de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **785 388,07 €** est capitalisé en recettes au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

### 1.3 Affectation du résultat 2017 du budget annexe de l'assainissement

**Vote favorable à l'unanimité : 21 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOUILJAERT, Mme Manuela CHARTIER ne participent pas au vote) pour AFFECTER les résultats de clôture 2017 du budget annexe de l'assainissement comme suit :**

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **106 778,95 €**  
Proposition d'affectation au compte **1068** de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **905 813,57 €** est capitalisé en recettes au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

### 1.4 Affectation du résultat 2017 du budget annexe du camping municipal du Cosson

**Vote favorable à l'unanimité : 21 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOUILJAERT, Mme Manuela CHARTIER ne participent pas au vote) pour AFFECTER les résultats de clôture 2017 du budget annexe du camping municipal du Cosson comme suit :**

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **23 209,70 €**  
Proposition d'affectation de **10 913,24 €** en recettes au compte **002** de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».  
Proposition d'affectation de **12 296,46 €** au compte **1068** de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (déficitaire) de **12 296,46 €** est capitalisé en dépenses au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

### 1.5 Vote des taux de fiscalité 2018

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER les taux présentés :

Taxes	Taux 2017 (pour rappel)	Taux 2018
Taxe habitation	20,65%	<b>20,65%</b>
Taxe foncière propriétés bâties	38,65%	<b>38,65%</b>
Taxe foncière propriétés non bâties	69,74%	<b>69,74%</b>

### 1.6 Vote du budget primitif 2018 : budget principal

**21 voix pour et 7 voix contre (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOUILJAERT, Mme Manuela CHARTIER) pour ADOPTER le budget primitif 2018 de la commune présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :**

Dépenses de fonctionnement : 9 579 044,00 €	Recettes de fonctionnement : 9 579 044,00 €
Dépenses d'investissement : 4 992 784,00 €	Recettes d'investissement : 4 992 784,00 €

### 1.7 Vote du budget primitif 2018 : budget annexe de l'eau

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation : 371 554,00 €	Recettes d'exploitation : 371 554,00 €
Dépenses d'investissement : 1 188 345,00 €	Recettes d'investissement : 1 188 345,00 €

### 1.8 Vote du budget primitif 2018 : budget annexe de l'assainissement

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation : 477 078,00 €	Recettes d'exploitation : 477 078,00 €
Dépenses d'investissement : 1 383 148,00 €	Recettes d'investissement : 1 383 148,00 €

1.9 Vote du budget primitif 2018 : budget annexe du camping municipal du Cosson

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget primitif 2018 du budget annexe du camping municipal du Cosson, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation : 100 124,00 €	Recettes d'exploitation : 100 124,00 €
Dépenses d'investissement : 42 063,00 €	Recettes d'investissement : 42 063,00 €

1.10 Versement des subventions 2018 aux associations

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER les subventions 2018 aux associations.

1.11 Adoption convention de partenariat financier 2018 avec l'association USF Comité Directeur

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2018 avec l'association USF comité directeur. Il est attribué à l'association USF comité directeur pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant de 26 000 € pour le fonctionnement courant.

1.12 Adoption convention de partenariat financier 2018 avec l'association Harmonie municipale

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2018 avec l'association Harmonie municipale. Il est attribué à l'Harmonie municipale une subvention d'un montant de 99 761 € pour l'année 2018.

1.13 Adoption convention de partenariat financier 2018 avec l'association OGEC (école Sainte-Thérèse)

**21 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)** pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association OGEC, fixant les conditions de financement de l'école Sainte-Thérèse, pour un montant de 55 950 €.

1.14 Vote de la subvention 2018 au CCAS de La Ferté Saint-Aubin

**Vote favorable à l'unanimité** pour ATTRIBUER une subvention de 57 600 € au CCAS de La Ferté Saint-Aubin.

1.15 Vote de la subvention 2018 au Camping municipal du Cosson

**Vote favorable à l'unanimité** pour FIXER une subvention d'équilibre de 36 300 € au budget annexe du Camping municipal du Cosson.

1.16 Demandes de subventions liées au Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention pour l'ensemble des projets suivants et tous les actes s'y rapportant auprès du Département.

COMMUNE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTRIBUEE HT
LA FERTE SAINT AUBIN	Achat d'équipement et de matériel médical pour la maison de santé	80 000 €	40 000 €
LA FERTE SAINT AUBIN	Travaux de réalisation d'un espace sportif et associatif (ESA)	1 833 333 €	96 500 €

1.17 Adoption de projet liée au Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS : équipement de la maison de santé

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le projet suivant et tous les actes s'y rapportant.

COMMUNE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTRIBUEE HT
LA FERTE SAINT AUBIN	Achat d'équipement et de matériel médical pour la maison de santé	80 000 €	40 000 €

1.18 Adoption de projet liée au Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS : ESA

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le projet suivant et tous les actes s'y rapportant.

COMMUNE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTRIBUEE HT
LA FERTE SAINT AUBIN	Travaux de réalisation d'un espace sportif et associatif (ESA)	1 833 333 €	96 500 €

1.19 Modification n°1 de l'autorisation de programme pour la création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont

**Vote favorable à l'unanimité** pour MODIFIER l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet de création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont.

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201701	Création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont	615 000 €	9 512 €	80 488 €	525 000 €

1.20 Modification n°2 de l'autorisation de programme de l'ESA

**Vote favorable à l'unanimité** pour MODIFIER l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet de « réhabilitation du BAF : réalisation d'un espace associatif et sportif », selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201603	Réhabilitation du BAF : réalisation d'un espace associatif et sportif	2 300 000 €	22 621,79 €	110 068,20 €	1 800 000 €	367 310,01 €

## 2- TRAVAUX ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

2.1 Modification n°1 au marché 2017020 de l'ESA - lot n°1 Désamiantage / démolition

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 au marché 2017020 de l'ESA - lot n°1 Désamiantage / démolition et tous les actes s'y rapportant.

2.2 Modification n°1 au marché 2017020 de l'ESA - lot n°10 Plomberies/sanitaires

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 au marché 2017020 de l'ESA - lot n°10 Plomberies/sanitaires et tous les actes s'y rapportant.

### 2.3 Modification n°1 au marché 2017020 de l'ESA - lot n°14 VRD / Aménagements extérieurs

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 au marché 2017020 de l'ESA - lot n°14 VRD / Aménagements extérieurs et tous les actes s'y rapportant.

### 2.4 Convention de prestations de service 2018 sur le CUBE

**Vote favorable à l'unanimité** pour REpondre à la commande publique identifiée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'année 2018, pour des prestations techniques (métiers du bâtiment, espaces verts, technicien sons et lumière), d'un montant inférieur à 7500 € TTC, facturé au regard du coût supporté par la commune.

### 2.5 Modification n°1 au contrat de DSP de l'assainissement

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement et tous les actes s'y rapportant.

## **3- URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### 3.1 Cession de la parcelle BN 60 p. à Loiret THD pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique (NRO)

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- CEDER la parcelle cadastrée BN 60 pour partie (150 m<sup>2</sup>) à la société Loiret THD pour un montant de 1.800 €.
- PRECISER que les frais afférents à cette transaction et à l'installation – alimentation du shelter sont à la charge des acquéreurs.

### 3.2 Acquisition des parcelles AX n° 462 et AX n° 463 par portage de l'EPFLI

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- HABILITER Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de réalisation d'un espace de stationnement, nécessitant l'acquisition des biens situés à LA-FERTE-SAINT-AUBIN, en nature d'ancien laboratoire médical avec jardin attenant, ainsi cadastrés :
  - o section AX n°462 lieudit rue des jardins d'une superficie de 393 m<sup>2</sup> ;
  - o section AX n°463 lieudit rue des jardins d'une superficie de 748 m<sup>2</sup>.
- AUTORISER le représentant de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer tous documents, l'avant-contrat et l'acte authentique au prix de vente de 200 000,00 € ;
- APPROUVER les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, selon remboursement par annuités constantes ;
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
- APPROUVER, d'une façon générale, les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération ;
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition des biens par la Commune aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier le cas échéant, ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

### 3.3. Désaffectation du terrain supportant le foyer Richet en vue de sa cession par la commune

**20 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)** pour PRENDRE ACTE de la désaffectation de la partie du domaine public susvisée et AUTORISER Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

### 3.4. Déclassement du terrain supportant le foyer Richet en vue de sa cession par la commune

**20 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)** pour DECIDER de déclasser le bien dénommé Foyer Richet et cadastré AX 209 pour partie du domaine public communal et AUTORISER Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

### 3.5 Cession du foyer Richet à M. Carnoy

**20 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)** pour :

- CEDER le foyer Richet cadastré AX 209 pour partie à Monsieur Laurent Carnoy ou toute société représentée par Monsieur Laurent Carnoy pour un montant de 90.000 €.

- PRECISER que les frais afférents à cette transaction (géomètre et notaire), à la dépose de l'escalier extérieur et au remplacement de la porte existante par une fenêtre dans le respect des dispositions du PLU et de la ZPPAUP seront à la charge de l'acquéreur.

### 3.6 EPFLi – Opération BESSE MERCURE – approbation des prix de vente et choix des acquéreurs

**20 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)** pour APPROUVER les prix de vente listés ci-dessous et DESIGNER les acquéreurs comme suit :

Nature	Adresse	Composition	Cadastre	Prix	Acquéreur
Murs de la boulangerie	59 rue du général Leclerc	Lots de volume n°4 et 6. Dépendances et jardin.	AX 556, 557, 558	86 500 €	SARL NMAM dont le siège est à La-Ferte-St-Aubin, 59 rue du général Leclerc*
Murs du commerce de fleurs	61 rue du général Leclerc	Lots de volume n°3 et 6. Dépendances et jardin.	AX 555, 556, 557, 559	59 500 €	Mme Christel CHESNEAU, domiciliée professionnellement à La-Ferte-St-Aubin, 61 rue du général Leclerc*
Murs de l'agence immobilière	63 rue du général Leclerc	Lots de volume n°1 et 5. Dépendances et jardin.	AX 218, 220, 223, 552, 553, 554	64 500 €	EURL Comptoir de l'immobilier, dont le siège est à La-Ferte-St-Aubin, 63 rue du général Leclerc*
Murs de l'auto-école	75 rue du général Leclerc	Maison individuelle mitoyenne.	AX 212	63 500 €	SCOP AEC2 dont le siège est à La-Ferte-St-Aubin, 75 rue du général Leclerc*

\* avec faculté de substitution au bénéfice d'une société dans laquelle elle ou ses gérants maîtriseraient la majorité des droits sociaux, sans préjudice pour lui de l'acquisition de tout autre bien immobilier figurant au présent tableau, en cas de refus ou de défaillance et exclusivement sur proposition écrite du vendeur.

### 3.7 Opération BESSE/MERCURE - Signature d'un nouvel avenant à la convention de portage foncier

**20 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)** pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous avenants et documents successifs dans ce cadre de l'opération BESSE/MERCURE.

### 3.8 Cession à Mme et M. Bourienne et Mme et M. Sevin des parcelles BC 399 et BC 400 rte de Ménestreau

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- CEDER les parcelles cadastrées BC 399 à Madame et Monsieur BOURIENNE au prix de 1.190 € et BC 400 à Madame et Monsieur SEVIN au prix de 1.200 €.

- PRECISER que les frais afférents à cette transaction (notaire et géomètre) sont à la charge des acquéreurs.

### 3.9 Projet de Maison d'Assistants Maternels - désaffectation du site Champoiseau

**Vote favorable à l'unanimité** pour PRENDRE ACTE de la désaffectation du bien cadastré section BL n° 211 et AUTORISER Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

### 3.10 Projet de Maison d'assistants maternels - déclassement du site Champoiseau

**Vote favorable à l'unanimité** pour DECLASSER le bien cadastré section BL n° 211 et AUTORISER Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

### 3.11 Projet de Maison d'assistants maternels – signature d'un bail professionnel

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- DONNER A BAIL professionnel à l'association « Ma Petite Enfance », et pour une durée de 10 ans la parcelle bâtie cadastrée BL n°21, d'une surface de 662 m<sup>2</sup> sise 2 Rue Emile Dubonnet à La Ferté Saint-Aubin. A son terme, le bail est reconduit tacitement pour la même durée sauf congé notifié (...) ou renouvellement exprès.\*<sup>1</sup>

- FIXER le montant du bail comme suit :  
franchise d'une durée de 6 mois à compter de la prise à bail pour réaliser les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité,  
puis loyer de 100 €\*2 pendant un an,  
et loyer de 200 €, révisable dans les conditions usuelles, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, sous réserve de l'avis du Domaine.
- MANDATER Maître DUROS pour la rédaction dudit bail professionnel.
- PRECISER que les frais de bail sont pris en charge pour moitié par le preneur et pour moitié par la collectivité.

## 4- RESSOURCES HUMAINES

### 4.1 – Recrutement d'agents contractuels en accroissement saisonnier d'activité

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER les dispositions susmentionnées :

Il convient de procéder au recrutement de 2 emplois saisonniers pour la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme pour une durée de 6 mois :

- 1 emploi mutualisé entre la régie voirie et la régie bâtiment
- 1 emploi pour la régie des espaces verts

## 5- DEVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITE ET TRANSPORTS

### 5.1 Convention de mandat pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et pour le versement des aides avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et pour le versement des aides avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

### POINT SUPPLEMENTAIRE

#### 4.2 Versement d'heures supplémentaires et complémentaires

**Vote favorable à l'unanimité** pour DECIDER le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), et des indemnités d'heures complémentaires pour les agents de la Mairie de La Ferté St-Aubin. Ces versements concernent tous les agents de la collectivité, tous les cadres d'emplois, sauf la catégorie A pour les IHTS.

La Ferté St-Aubin, le 23 février 2018

Le Maire  
Constance de Pélichy février

